## **DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 septembre 2012

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie Régie de l'énergie 800 Place Victoria Bureau 255 Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossiers RDÉ R-3807-2012 et R-3811-2012.

Cause tarifaire 2013-2023 d'Intragaz et conclusions tarifaires connexes de Gaz Métro. Demande de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) invitant Intragaz inc. à vérifier s'il n y a pas lieu de rectifier une pièce.

Chère Consœur,

Par courtoisie, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) invitent Intragaz inc. à vérifier s'il n y a pas lieu de rectifier la pièce R-3807-2012, B-0008, Intragaz-1, Document 5 (Rapport de Monsieur J. Stephen Gaske) au présent dossier.

En effet, à l'annexe 1 de ce rapport, aux tableaux des pages 1 et 2, il est indiqué que le produit intérieur brut (PIB) du Canada serait d'environ la moitié du produit intérieur brut (PIB) des États-Unis, ce qui est manifestement impossible. Par exemple, pour 2011, le PIB canadien (nominal) y est indiqué comme étant de 6 874,7 G\$ alors que le PIB des États-Unis serait de 15 094,4 G\$ (en dollars courants de 2012). Ce rapport de 1 sur 2 entre les deux pays apparaît erroné, même à supposer qu'il s'agisse de dollars canadiens dans un cas et de dollars américains dans l'autre cas. À titre indicatif, une source nous indique plutôt qu'en 2012, le PIB canadien serait de 1 577 G\$US et le PIB des États-Unis de14 587 G\$US, soit un rapport d'environ 1 sur 9.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, ÉCOLE DE POLITIQUE APPLIQUÉE, Site Internet Perspective monde, <a href="http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/CAN/fr/NY.GDP.MKTP.CD.html">http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/CAN/fr/NY.GDP.MKTP.CD.html</a> (États-Unis), consulté le 12 septembre 2012. Cette source reprend des données compilées par la Banque mondiale.

Nous soulignons ceci dès à présent afin que Monsieur Gaske puisse disposer du temps nécessaire pour effectuer les rectificatifs requis, et ce tant dans les annexes que dans la partie principale de son rapport si celles-ci s'en trouvent affectées. Il serait souhaitable aussi que Monsieur Gaske spécifie dans chaque cas s'il s'agit de dollars canadiens ou de dollars américains.

Si un rapport rectifié de Monsieur Gaske doit être préparé, nous serions grandement reconnaissants envers *Intragaz inc.* si celle-ci pouvait le déposer avant le 11 octobre 2012, afin que nous puissions en prendre connaissance au moins deux semaines avant l'étape des demandes de renseignements écrits.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. Les demanderesses et les intervenantes.